

DE LA STRATÉGIE AUX AXES DE RÉFLEXION PILIERS DE LA DÉMARCHE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR GRANDIR ENSEMBLE et REPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

Axe : Petite Enfance

Objectif et obligation légale
Mettre en place le Service Public
de la Petite Enfance (SPPE)

Objectif ...

Assurer une veille
démographique et sociale

Objectif ...

Proposer une offre d'accueil diversifiée et de proximité, en lien avec
les besoins du territoire

Action :

Construire un
mini-observatoire
petite enfance
pour suivre
l'évolution des
besoins

Action :

Construire une
proposition
adaptée et en
proximité pour
les familles du
Causse

Action :

Étudier la
transformation
de la micro-
crèche de
Milhars en
halte-garderie
itinérante.

Action :

Valoriser le métier
d'Assistants
maternelles et
envisager l'évolution
du nombre
d'assistants
maternelles sur le
territoire en
complément de l'offre
d'accueil existant

Action :

Réflexion sur une
politique
d'investissement
pluri annuelle
concernant les
équipements
Petite Enfance

Axe : Enfance

Objectif ...

Adapter l'offre au besoin des familles en s'appuyant sur les structures
existantes

Action :

Formaliser un
schéma d'accueil
intercommunal
répondant aux
besoins des familles
de l'ensemble du
territoire

Action :

Etudier l'opportunité
d'utiliser les locaux des
écoles de Milhars et
Cordes pour dédoubler
l'accueil de loisirs
maternels et
élémentaires

Action :

Réflexion sur une
politique
d'investissement pluri
annuelle concernant
les équipements
Enfance

DE LA STRATÉGIE AUX AXES DE RÉFLEXION PILIERS DE LA DÉMARCHE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR GRANDIR ENSEMBLE et REPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

Axe : JEUNESSE

Objectif ...:

Renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes et mieux repérer leurs besoins

Objectif ...:

Ancrer les jeunes sur le territoire par des projets valorisants

Action :

Identifier les acteurs, repérer les besoins des jeunes et développer le travail en réseau

Action :

Mettre en place et coordonner un forum des associations proposant des actions jeunesse au niveau intercommunal

Action :

Proposer des actions spécifiques en direction des adolescents (projets d'animation, chantiers jeunes....

Axe : FAMILLE-PARENTALITE

Objectif...:

Identifier les différents acteurs et travailler sur la mise en réseau

Objectif ...:

Permettre aux parents de trouver des espaces de rencontres et d'échanges à proximité

Action :

mise en place d'un « document ressource » identifiant l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de la parentalité

Action :

Permettre aux acteurs de se rencontrer régulièrement et développer le travail en réseau au service des familles

Action :

Proposer des actions parentalité (café parents, LAEP) itinérantes en s'appuyant sur les structures existantes ou en projet

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR GRANDIR ENSEMBLE et REPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES	ENJEUX REPERES	OBJECTIFS	ACTIONS IMAGINEES
PETITE ENFANCE	• Adapter les services petite enfance aux besoins réels et évolutifs des familles (mission SPPE) • Proposer une offre d'accueil diversifiée et de proximité.	• Mettre en place un système de veille démographique et sociale. • Mieux répondre à la diversité des besoins d'accueil : régulier, occasionnel, itinérant. • Valoriser les structures existantes et optimiser les lieux disponibles. • Mettre en place le SPPE	• Construire un mini-observatoire avec la CAF et les partenaires (mission SPPE) • Étudier la transformation de la micro-crèche de Milhars en halte-garderie itinérante.
ENFANCE	• Permettre à tous les enfants un accès équitable aux loisirs et services. • Adapter l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire à la géographie rurale.	• Rompre l'isolement des communes les plus éloignées. • Rendre accessible l'offre d'activités. • Renforcer la mobilité des enfants sur le territoire.	• Utiliser les locaux des écoles de Milhars et Cordes pour dédoubler l'accueil de loisirs maternels et élémentaires • Etudier la possibilité d'une offre de transport des enfants vers les centres de loisirs pour réduire le non-recours dû à l'éloignement.

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR GRANDIR ENSEMBLE et REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES	ENJEUX REPERES	OBJECTIFS	ACTIONS IMAGINEES
JEUNESSE	- Renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes et faciliter leur implication. - Mieux connaître les besoins, envies et attentes des adolescents.	- Favoriser la participation des jeunes à la vie territoriale. - Développer des espaces pour les 14-18 ans - Ancrer les jeunes sur le territoire par des projets valorisants.	- Organiser une journée jeunes pour présenter l'offre et recueillir les besoins. - Coordonner un forum des associations au niveau intercommunal. - Développer des chantiers jeunes (citoyenneté, patrimoine — cf. réseau Rempart).
FAMILLE/PARENTALITE	Faire de l'intercommunalité un territoire accueillant pour les familles.	Permettre aux parents de trouver des espaces de rencontres et d'échanges à proximité	- Proposer des actions parentalité (café parents, LAEP) itinérantes, en s'appuyant sur les structures existantes (EVS), les projets envisageables (halte-garderie itinérante) et/ou les projets en cours d'élaboration (cf. MECS Tonnac) - Développer des animations évènementielles en famille - Coordonner un réseau d'acteurs à l'échelle intercommunale

DE LA STRATÉGIE AUX AXES DE RÉFLEXION PILIERS DE LA DÉMARCHE

UN PROJET DE TERRITOIRE ANIME ET SOLIDAIRE POUR CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE

Axe : Animation de la vie sociale

Objectif :
Développer l'interconnaissance et le travail en réseau

Objectif :
Développer l'aller-vers dans les zones isolées

Objectif :
Soutenir les acteurs

Action :
Permettre aux acteurs de se rencontrer régulièrement et développer le travail en réseau au service des habitants

Action :
Mettre en place une communication globale et intercommunale à travers , par exemple, un agenda intercommunal des animations

Action :
Réflexion sur maillage du territoire à travers des pôles de proximité

Action :
Mettre en place des conventionnements avec les structures ressources afin de consolider leur fonctionnement et leurs projets

Axe : Action sociale , accès aux droits et santé

Objectif :
Développer l'interconnaissance et le travail en réseau

Objectif :
Renforcer l'action sociale de proximité autour des questions de « santé et de Bien vieillir sur le territoire »

Action :
Permettre aux acteurs de se rencontrer régulièrement et développer le travail en réseau au service des habitants

Action :
Construire un mini-observatoire à l'échelle de la 4C pour suivre l'évolution des besoins de la population

Action :
Organiser des actions de repérage des publics isolés pour développer l'aller-vers

Action :
Imaginer des programmes d'actions à l'échelle intercommunale venant répondre aux besoins repérés (ex: alimentation...)

DE LA STRATÉGIE AUX AXES DE RÉFLEXION PILIERS DE LA DÉMARCHE

UN PROJET DE TERRITOIRE ANIME ET SOLIDAIRE POUR CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE

Axe : Mobilité

Axe : Logement

Objectif :

Identifier et valoriser
l'existant

Objectif :

Identifier les besoins et développer
des projets spécifiques

Objectif :

Développer une politique intercommunale du logement

Action :

Recenser l'existant –
connaître et faire connaître
les modes de transports,
les aides à la mobilité

Action :

Identifier les
manques et les
besoins
complémentaires

Action :

Développer des
projets spécifiques,
prenant appui sur
les acteurs du
territoire , et venant
répondre aux
besoins identifiés

Action :

Prendre appui
Sur le Pacte territorial

Action :

Réflexion sur des
projets innovants
favorisant l'habitat
inclusif / l'habitat
partagé

UN PROJET DE TERRITOIRE ANIME ET SOLIDAIRE POUR CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE	ENJEUX REPERES	OBJECTIFS	ACTIONS IMAGINEES
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	• Lutter contre l'isolement et développer le lien social. • Favoriser la participation des habitants et la convivialité.	• Développer l'aller-vers sur les zones isolées. • Structurer des pôles de proximité ou des espaces relais. • Rendre visible les initiatives associatives et partenariales.	• Créer des pôles de proximité sur plusieurs communes. • Mettre en place un agenda intercommunal des animations. • Organiser des rencontres inter-associatives.
ACTION SOCIALE ET ACCES AUX DROITS	• Faciliter l'accès aux droits pour tous les habitants, en particulier les personnes invisibles ou isolées. • Renforcer l'accompagnement social de proximité.	• Améliorer la lisibilité de l'offre sociale et médico-sociale. • Développer la mobilité et l'accompagnement vers les services. • Renforcer les partenariats (CCAS, associations, santé, CAF...).	• Etudier l'impact du TAD et repenser l'offre si nécessaire • Mettre à disposition les espaces de proximité à France Services et aux partenaires. • Développer des actions de prévention santé en lien avec les acteurs locaux. • Organiser des actions de repérage des publics isolés via l'aller-vers.

DE LA STRATÉGIE AUX AXES DE RÉFLEXION PILIERS DE LA DÉMARCHE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR CONSOLIDER LES COOPERATIONS et « FAIRE TERRITOIRE »

Axe : Coopération et partenariat

Objectif :
Renforcer l'interconnaissance des acteurs et valoriser l'existant

Objectif :
Développer les coopérations et les projets « comme-un » en réponse aux besoins du territoire

Action :
Rencontres régulières entre acteurs et mise en place de commissions thématiques

Action :
Créer un annuaire/cartographie des acteurs et services sur l'ensemble du territoire

Action :
Être en lien avec l'ensemble des communes par des points réguliers pour valoriser l'existant

Action :
Mise en place d'une politique de soutien aux acteurs existants par des logiques de conventionnement

Action :
Développer et coordonner des projets inter structures

Action :
Définir et coordonner les instances de gouvernance: Commissions – cellule de coordination – comité de pilotage et comité de suivi

Action :
Définir des objectifs de réalisation annuels et formaliser indicateurs d'évaluation

Action :
Formaliser un budget annuel en lien avec les objectifs et orientations retenues

Action :
Partager les enjeux avec les partenaires et être en veille sur les appels à projet afin de solliciter des financements extérieurs venant financer les projets

Action :
Définir un budget d'investissement en lien avec les besoins et orientations retenues

Axe : Pilotage et gouvernance du projet de territoire

Objectif :
Structurer un mode de pilotage partagé et lisible.

Objectif :
Donner les moyens à la réalisation du projet / au service des habitants

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR CONSOLIDER LES COOPERATIONS et « FAIRE TERRITOIRE »	ENJEUX REPERES	OBJECTIFS	ACTIONS IMAGINEES
COOPÉRATION ET PARTENARIAT	• Développer une culture partagée de la coopération pour « faire ensemble » et porter les projets « comme-un ». • Créer les conditions d'une confiance mutuelle durable entre les partenaires.	• Mieux se connaître entre acteurs du territoire. • Structurer les espaces de coopération pour faciliter la co-construction. • Développer une communication interne fluide entre institutions, services et communes.	• Organiser des rencontres régulières inter-acteurs (élus, techniciens, associations, partenaires). • Mettre en place des commissions thématiques stables (petite enfance, jeunesse, inclusion, mobilité...). • Créer un annuaire / cartographie des acteurs et services du territoire. • Formaliser un cadre de coopération : règles, missions, responsabilités partagées. • Construire un calendrier commun des projets et des temps de l'intercommunalité.

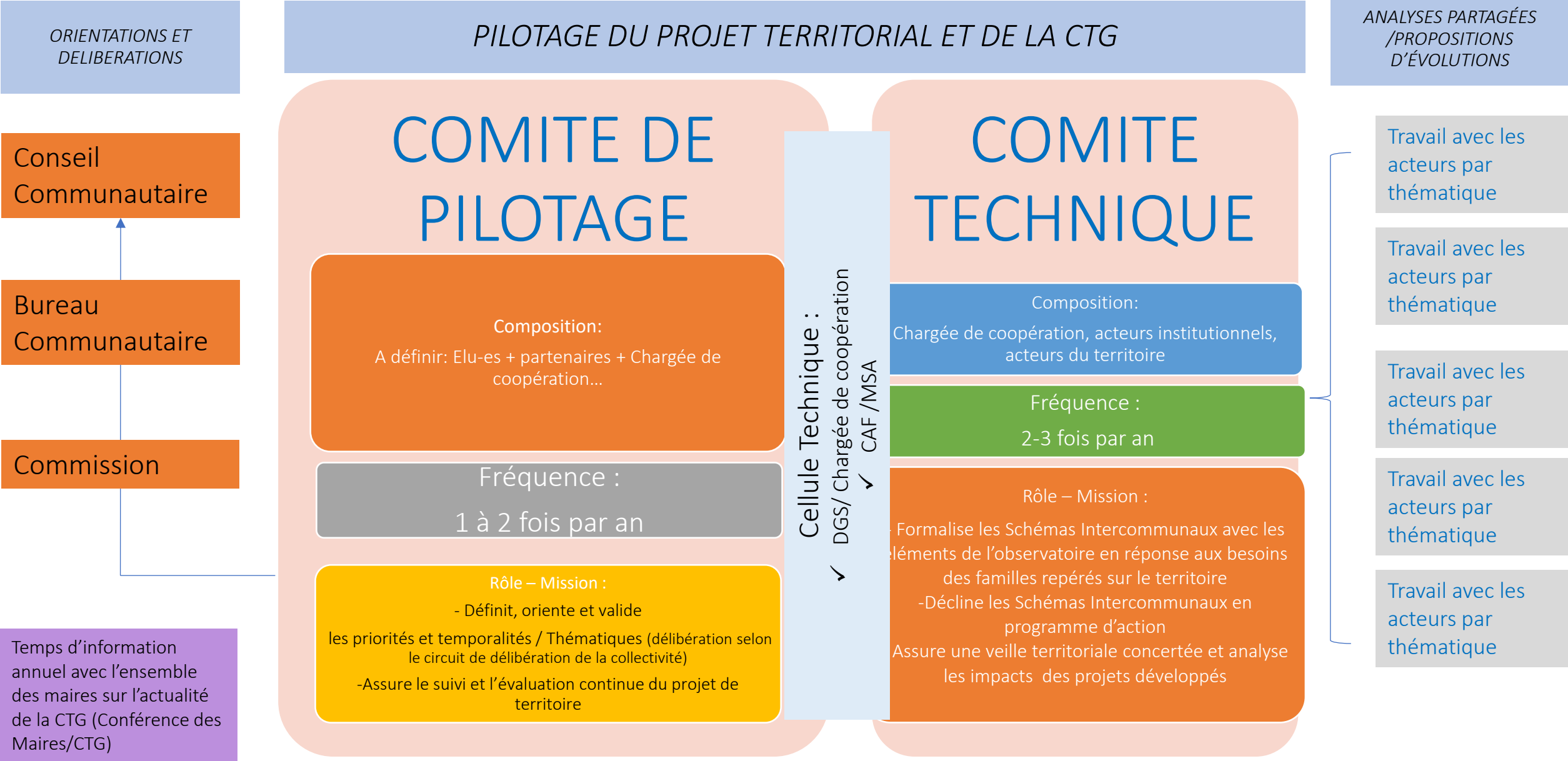
UN PROJET DE TERRITOIRE POUR CONSOLIDER LES COOPERATIONS et « FAIRE TERRITOIRE »	ENJEUX REPERES	OBJECTIFS	ACTIONS IMAGINEES
PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE	• Structurer un mode de pilotage partagé et lisible. • Garantir une prise de décision cohérente, progressive et validée à chaque échelon.	• Définir clairement les rôles et responsabilités des différents niveaux de gouvernance. • Installer un dispositif régulier de suivi et d'évaluation du projet de territoire. • Assurer la transparence des décisions auprès de l'ensemble des partenaires.	• S'appuyer sur les commissions thématiques et les données de l'observatoire. • Installer un bureau de coordination (DGS, chargé de coopération, élus) chargé de compiler les préconisations et d'organiser les arbitrages. • Mettre en place un comité de pilotage partenarial chargé de valider les projets proposés. • Constituer un comité de suivi pour accompagner la mise en œuvre des actions sur le terrain.



Perspectives de structuration

- Schéma et modalités de pilotage de la CTG
- L'observatoire : outil d'analyse dynamique et structurant

FOCUS ORGANES DE PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



OBSERVATOIRE TERRITORIAL

RENDRE LISIBLE

L'existant territorial

Les évolutions sociales

Les évolutions territoriales

VEILLER-ANALYSER ANTICIPER

Repérer et analyser
les enjeux clefs

Produire et analyser des
données
sociodémographiques

Repérer et analyser les
changements à venir

EVALUER

L'impact des politiques
territoriales

L'impact quantitatif et social
des actions

Le niveau d'engagement des
acteurs

Animer – Coordonner – Agir :

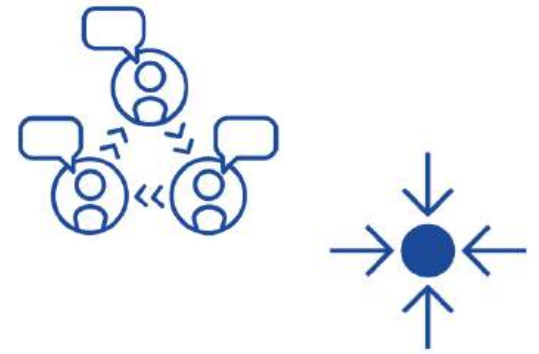
Animer la réflexion
collective

Coordonner les liens
entre et l'actualité de
l'ensemble des acteurs

Produire des
documents et données

Le travail collaboratif
de l'observatoire

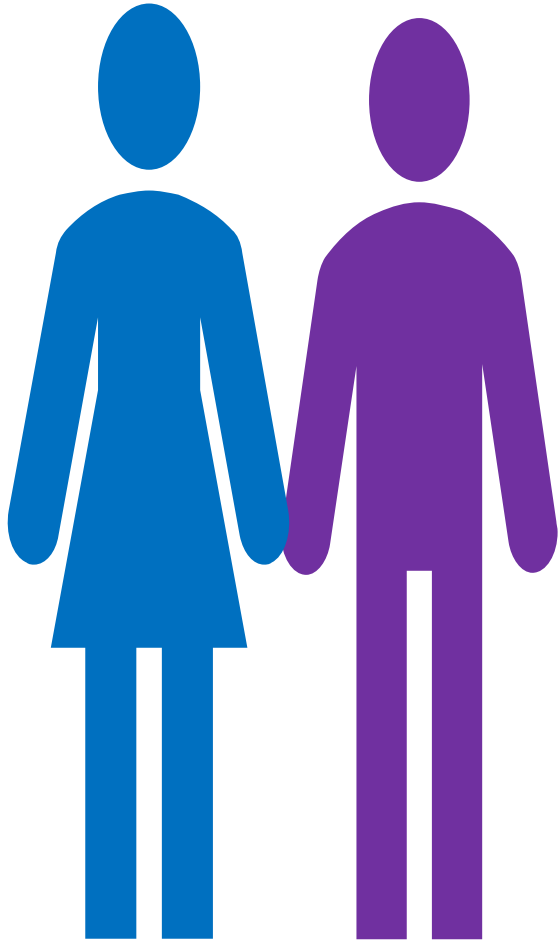
Proposer des actions
partenariales expérimentales /
besoins repérés et émergents



Les enjeux du poste de chargé-e de coopération

Chargé-e de coopération

Identification des besoins et plus-values attendues

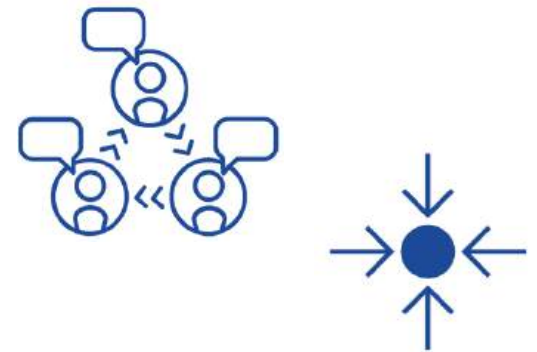


- Être opérationnel-le sur une action de terrain et proche des élu-es du territoire, des communes et des structures
- Être le/la garante de l'avancée du projet
- Identifier l'existant et s'appuyer sur le travail de diagnostic
- Recenser les différents acteurs et les rassembler autour de thématiques
- Faire réseau par thématiques
- Œuvrer pour la mise en place un conventionnement par structure permettant la consolidation des acteurs
- Etablir des bilans et rendre des comptes
- Déterminer des objectifs communs par thématiques et les animés pour créer une animation de territoire.
- Gestion/ programmation d'événementiels territoriaux



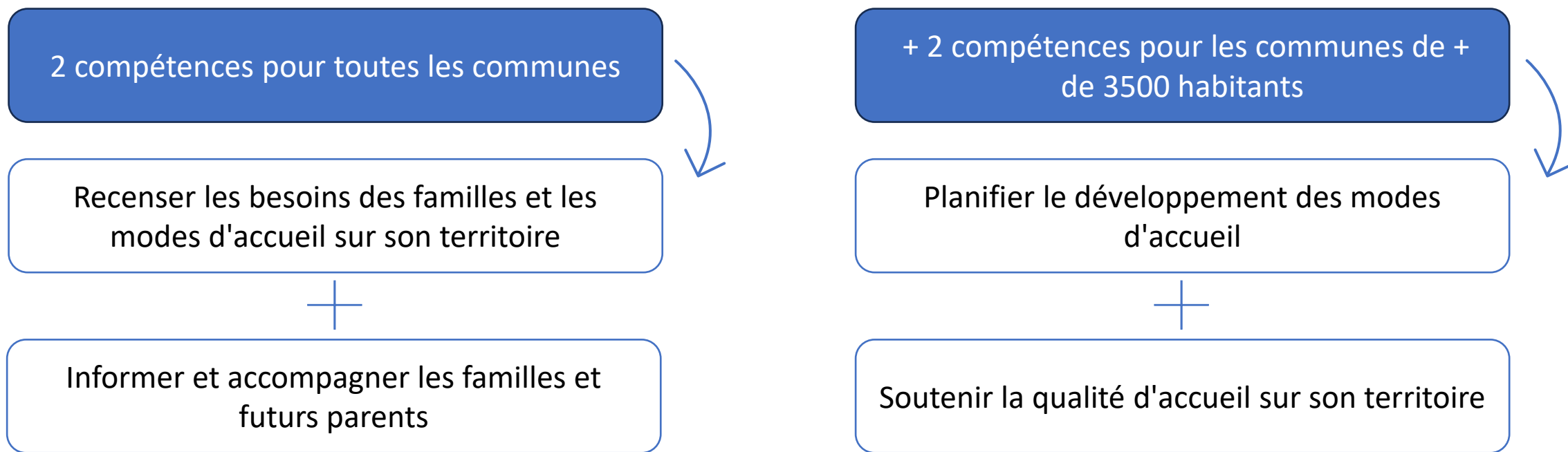
Annexe :

Note méthodologique Service Public de la Petite Enfance



LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Depuis le 1er janvier 2025, les communes exercent 4 nouvelles compétences, transférables à l'EPCI :



En cas de transfert à un EPCI de plus de 3500 habitants, l'EPCI exerce les 4 compétences.

LES ACTIONS À PENSER ET RÉALISER

Les compétences

Recenser les besoins des familles et les modes d'accueil sur son territoire



Actions ou exemples d'action

Un observatoire, une veille territoriale, l'accueil des familles en guichet unique

Informier et accompagner les familles et futurs parents



Un guichet unique, un guide de la petite enfance du territoire, un site internet...

Planifier le développement des modes d'accueil



Un document de planification sans forme ni contenu imposé

Soutenir la qualité d'accueil sur son territoire



Toutes actions qui vont concourir à l'amélioration de la qualité d'accueil*

*Soutenir, sur la commune ou l'EPCI, les conditions qui concourent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement des enfants, aussi bien au niveau des conditions d'installation et de fonctionnement des structures que des pratiques des professionnels.

LE STATUT D'AUTORITE ORGANISATRICE

“A compter du 1er janvier 2025, tout projet de création, d’extension ou de transformation d’un établissement ou service de droit privé accueillant des enfants de moins de 6 ans fait l’objet [...] d’un avis favorable de l’AO.
L’avis est rendu au regard des besoins recensés sur son territoire.”

L'avis doit être motivé, en lien avec son document de planification et communiqué au Comité Départemental des Services aux Familles



Si la compétence est exercée par la Commune



L'avis est rendu par délibération du Conseil Municipal

Si la compétence est exercée par l'EPCI



Il est possible de donner une délégation de décision au Président de l'EPCI ou à son bureau